DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

Commune de ROYAN

76050

Locations-ventes des maisons du Lotissement Faupigné - cession des immeubles

DATE DE CONVOCATION

6 avril DATE D'AFFICHAGE

6 avril

Nombre de conseillers	
en exercice	26
Nombre de présents	15
Nombre de votants	20

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante seize

heures 30 à 19

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M de LIPKOWSKI

Btaient présents : MMde LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE , MM- BUCHET STIPAL, DUFOUR, NAULIN, BROTREAU, BERLAND, LACHAUD, PAPEAU, DOMECO, BARRIERE, TAP, Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés: MM. LARGETEAU par M. TETARD,
M. BOUCHET Par Melle FOUCHE
M. MONTRON par M. LACHAUD
M. BUJARD par M. STIPAL, M. COLLE par M. BUCHET
Absents: MM. DELATE, BOUTET .Mme BARDE , RIVIERE , DOIREAU. DELAIR, BOUTET , Mme

onsieur BARRIERE

a été élu Secrétaire.

Par contrats du 1er juillet 1955 visés par M. le Sous-Préfet de ROCHEPORT le 10 janvier 1956 et enregistrés à ROYAN le 30 janvier 1956, la Ville de ROYAN a cédé en location-vente à différentes personnes les maisons du lotissement Faupigné. Ces contrats d'une durée de 20 ans stipulaient notamment en leur article 7 :

"Il est expressément convenu que la Ville demeurera "propriétaire des biens cédés en location-vente jusqu'à "complet paiement des annuités du capital. La transmission " de la propriété étant expressément subordonnée à cette conditionsuspensive".

Toutes ces personnes s'étant maintenant entièrement libérés des sommes dues envers la Commune, la transmission de propriété peut être réalisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le certificat en date du 19 mars 1976 délivré par M. le Receveur Municipal attestant que toutes les sommes dues à la commune ont bien été encaissées,

DECIDE :

- de transférer aux titulaires des contrats de location-vente ou à leurs ayants-droits, la propriété des immeubles désignés ci-dessous appartenant encore à la Ville de ROYAN, dans le lotissement communal Faupigné, savoir :
- <u>lot n° 2</u>: cadastré section A.V. n° 244 pour une superficie de 371 m2 à Mme Veuve Ben HAMED et ayant-droit de M. BEN HAMED
- Lot n° 3 : cadastré section A.V. n° 246 pour une superficie de 487 m2 à M. et Nme DOVERGNE Henry
- Lot n° 4 : cadastré section A.V. n° 249 pour une superficie de 456 m2 à M. et Mme PAIRAULT Marcel
- Lot n° 5 : cadastré section A.V. n° 250 pour une superficie de 410 m2 à M. et Mme ROUSSEAU Gabriel
- Lot nº 6 : cadastré section A.V. nº 254 pour une superficie d' 475 m2 à M. et Mme GIRARD France
- Lot nº 8 : cadastré section A.V. nº 258 pour une superficie de 463 m2 à M. et Nme ROGEON Henri
- Lot nº 9 : cadastré section A.V. nº 260 pour une superficie de 435 m2 à H. et Mme BIBARD Maurice
- Lot n° 10 : cadastré section A.V. n° 261 pour une superficie de 445 m2 à M. et Pime NOUVEAU Pierre, Gaston
- Lot nº 11 : cadastré section A.V. nº 264 pour une superficie de 426 m2 à M. et Mme MARTIN Paul, Marcel, Aimé
- Lot nº 13 : cadastré section A.V. nº 278 pour une superficie de 593 m2 à M. et Mme BLOUIN Georges
- Lot nº 14 : cadastré section A.V. nº 277 pour une superficie de 331 m2 à M. et Mme POUJOIS Robert
- Lot nº 15 : cadastré section A.V. nº 276 pour une superficie de 455 m2 à M. et Mme DUBOIS Werther, Jean
- Lot n° 16 : cadastré section A.V. n° 275 pour une superficie de 409 m2 à M. et Mme DAVID Martial, Désiré
- Lot nº 17 : cadastré section A.V. nº 274 pour une superficie de 497 m2 à Mme Veuve PINEAU Raymond et les ayants-droit de M. PINEAU
- Lot nº 18 : cadastré section A.V. nº 273 pour une superficie de 400 m2 à M. et Mme LABBE Amaris, Elie, Arthur
- Lot nº 19 : cadastré section A.V. nº 272 pour une superficie de 473 m2 à M. et Mme DELARGE Joseph

- Lot n° 20 : cadastré section A.V. n° 271 pour une superficie de 407 m2 à M. et Mme GODILLON Maxime
- Lot n° 22 : cadastré section A.V. n° 269 pour une superficie de 387 m2 à M. et Mme CORNUAULT Emile Maurice
- Lot nº 23 : cadastré section A.V. nº 268 pour une superficie de 404 m2 à M. et Mme MITCHELL Maurice
- Lot n° 24 : cadastré section A.V. n° 267 pour une superficie de 467 m2 à M. et Mme HILLAIRET Paul
- de donner mandat à M. TETARD, Maire-Adjoint pour signer les actes à intervenir qui seront passés suivant le désir des intéressés devant :
 - Me DUFOUR pour : DOVERGNE, PAIRAULT, ROUSSEAU, ROGEON, BIBARD, NOUVEAU, MARTIN, POUJOIS, DUBOIS, DAVID, PINEAU, LABBE, DELARGE, GODILLON, CORNUAULT, MITCHELL, HILLAIRET.
 - Me BARDE pour : BEN HAMED
 - Me LAGRIFFOUL : GIRARD
 - He PAGEOT pour : BLOUIN

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits Ont signé au registre, 184. les Hembres présents.

> Pour extrait conforme, Pour le Maire, L'Adjoint Délégué,

SOUS PRÉFECTURE - ROCHEFORT ARRIVÉE LE 26. AVR. 1976

DELIBÉRATION EXECUTOIRE LACT. 46 du C. MLI